

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**jeudi 16 mai 2024, à 20h00,
à la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

1. **Communications du bureau du Conseil municipal**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024**
3. **Election des membres du bureau du Conseil municipal pour la période 2024-2025**
4. **Rapports des commissions**
 - Bâtiments et logements du 24 avril 2024 ;
 - Finances du 30 avril 2024 ;
 - Culture et loisirs du 2 mai 2024.
5. **Approbation des comptes 2023**
 - a. Commentaires sur les comptes 2023 ;
 - b. Résolution :
 - R24-01** Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2023 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau : *proposée par le Conseil administratif.*
 - c. Délibérations :
 - D24-08** Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie : *proposée par le Conseil administratif.*
 - D24-09** Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive : *proposée par le Conseil administratif*
 - D24-10** Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 : *proposée par le Conseil administratif.*

6. Projet de délibération

Néant.

7. Projet de résolution

R24-02 Résolution contre une antenne-relais au stade de la Californie : *proposée par MM. Sébastien Gindraux et Julien Levy (Vert'libéraux).*

8. Projet de motion

Néant.

9. Questions au Conseil administratif

10. Communications des membres du Conseil municipal

11. Communications du Conseil administratif

12. Naturalisations : bilan du traitement des dossiers de naturalisation par le Président de la commission Juridique et naturalisations

13. Naturalisations à huis-clos

Anthony GIANNASI

Président du Conseil municipal

Extrait du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive du 5 novembre 2013 (LC 16 111) :

Art. 25 Publicité des séances

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Art. 26 Public

1 Pendant les séances, le public se tient assis aux emplacements réservés à son intention. Il garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.

2 Le président peut rappeler tout perturbateur à l'ordre. En cas de récidive, il peut lui enjoindre de quitter la salle.

3 Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photographies pendant les séances.

4 Dès que le huis clos est déclaré, le public doit se retirer.

Collonge, le 8 mai 2024